



ENGAGEMENT DE L'ETUDIANT A L'AIDE À LA MOBILITE
Année universitaire 2016/2017

TYPE DE MOBILITE

Merci de cocher le/les choix correspondants à la mobilité concernée par cet engagement / [Multiple choice is possible](#)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Mobilité études
Student mobility for studies | <input type="checkbox"/> Mobilité stage
Student mobility for placements |
| <input type="checkbox"/> Mobilité Erasmus+ études *
Student mobility for studies | <input type="checkbox"/> Mobilité Erasmus+ stage *
Student mobility for placements |
| <input type="checkbox"/> Mobilité études - Chèque Eurocampus
Student mobility for studies | <input type="checkbox"/> Mobilité stage - Chèque Eurocampus
Student mobility for placements |

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

NOM : Prénom :

- | | | | |
|---|---|--------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> AES | <input type="checkbox"/> Droit et Science Politique | <input type="checkbox"/> Economie | <input type="checkbox"/> Faculté d'Education |
| <input type="checkbox"/> Faculté des Sciences | <input type="checkbox"/> IAE | <input type="checkbox"/> IPAG | <input type="checkbox"/> ISEM |
| <input type="checkbox"/> IUT Montpellier-Sète | <input type="checkbox"/> IUT Nîmes | <input type="checkbox"/> IUT Béziers | <input type="checkbox"/> Médecine |
| <input type="checkbox"/> Odontologie | <input type="checkbox"/> Pharmacie | <input type="checkbox"/> Polytech | <input type="checkbox"/> STAPS |

J'accepte l'aide financière pour la réalisation du séjour d'étude ou de stage en entreprise décrit dans ma candidature en ligne (Moveonline) et certifie l'exactitude des renseignements portés sur ma demande.

Je m'engage à rembourser tout ou partie de cette aide ou à accepter un versement partiel en cas de modification de la durée prévisionnelle du séjour et/ou du lieu.

Je m'engage à rembourser l'aide perçue en cas de non production de l'attestation de confirmation d'arrivée, de fin de séjour et/ou du rapport d'évaluation (Erasmus+ et Région).

J'ai lu et j'accepte le présent engagement ainsi que les conditions d'éligibilité de l'aide à la mobilité indiquées en page 2.

Fait le à

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

* Bourse de la Région du Languedoc-Roussillon (conditions d'attribution en page 2)
 ** Bourse AMI : Bourse du Ministère réservée aux boursiers sur Critères Sociaux (conditions d'attribution en page 2)

Conditions d'éligibilité à l'aide à la mobilité¹

AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE (AMI)

Conditions d'attribution :

- Etre boursier national sur critères sociaux (échelon 0 inclus)
- Etre inscrit à un diplôme national à l'UM
- Effectuer une mobilité dans une université ou une entreprise à l'international
- Durée de la mobilité : de 2 à 9 mois
- Limité à 9 mensualités pendant l'intégralité de vos études

Versements : 80 % au début de la mobilité puis 20% au retour

Attention : aucun versement ne pourra intervenir avant réception et traitement par le Service Mobilité de la Direction des Relations Internationales des documents obligatoires dûment complétés et visés.

ALLOCATION ERASMUS+

Conditions d'attribution :

- Etre inscrit à un diplôme national à l'UM (niveau L2, L3, M1 ou M2) ou en DUETI à l'UM
- Effectuer sa mobilité dans une université européenne partenaire de l'UM ou une entreprise éligible
- Durée de la mobilité : de 3 à 9 mois pour les études et de 2 à 9 mois pour les stages
- Limité à 12 mensualités par cycle universitaire (L, M, D)

Versements : 80 % au début de la mobilité puis 20% au retour / 100% pour les étudiants en situation de handicap

Attention : aucun versement ne pourra intervenir avant réception, par le Service Mobilité de la Direction des Relations Internationales des documents obligatoires dûment complétés et visés.

BOURSE REGION

Conditions d'attribution :

- Etre inscrit à un diplôme national à l'UM (niveau L3, M1 ou M2) ou en DUETI à l'UM
- Durée de mobilité : 2 à 9 mois maximum
- Ne jamais avoir bénéficié de la bourse de mobilité internationale de la Région Languedoc Roussillon auparavant
- Ne pas percevoir une aide à la mobilité d'une autre collectivité

Versements : 80 % au début de la mobilité puis 20% au retour.

Attention : aucun versement ne pourra intervenir avant réception, par le Service Mobilité de la Direction des Relations Internationales des documents obligatoires dûment complétés et visés.

CHEQUE DE MOBILITE EURO CAMPUS

Conditions d'attribution :

- Est destiné aux étudiants effectuant une mobilité en Catalogne ou aux Baléares.

Critères d'éligibilité :

- Etre inscrit à l'UM et effectuer un cursus de niveau L3 ou Master (M1 ou M2),
- Effectuer une période de formation de trois à neuf mois dans un établissement d'enseignement supérieur de Catalogne ou des Baléares ou un stage de licence ou de master obligatoire d'une durée minimale de trois mois.

Versement : Montant du chèque de mobilité EuroCampus : 600 € de la Région, attribués une seule fois au cours de l'année universitaire et cumulable avec une autre bourse.

Cette somme forfaitaire est versée par la Région directement aux étudiants après transmission, par la DRI, du dossier à la Région, et le vote d'une commission de la Région.

(Les dossiers ne peuvent en aucun cas être adressés à la Région par les étudiants eux-mêmes ou par les BRI sous peine de ne pas être traités.)

Pour la liste des pièces et le calendrier de retour de ces pièces, prière de vous adresser à votre Bureau des Relations Internationales.

¹ Sous réserve de modification des critères définis par les bailleurs de fonds